

Image not found or type unknown



Accident de travail fonctionnaire

Par **slegeay_old**, le **27/08/2007** à **12:20**

mon mari a eu un accident de travail et est agent territorial
il ne pourra plus suite à cet accident reprendre ses fonctions
il lui sera proposé un reclassement surement ds un bureau - ce qu'il ne souhaite pas
peut il obtenir une retraite pour incapacité alors que son taux sera de 24 % sur l'accident et de l'ordre de 15 % en maladie
il aura 54 ans
merci de votre réponse et des textes s'y reportant
slegeay